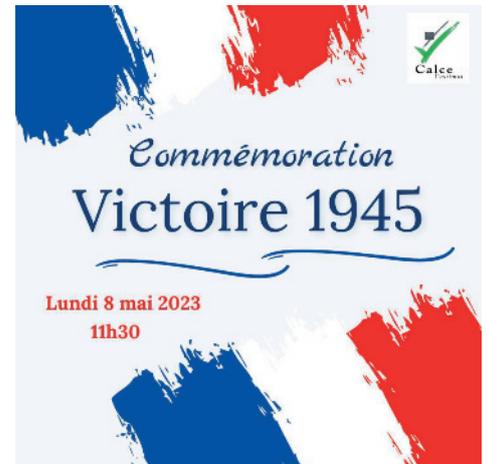


## Dans l'agenda

### Commémoration de la Victoire 1945

La cérémonie commémorative de la fin de la Seconde Guerre Mondiale aura lieu le lundi 8 mai à 11h30 au monument aux morts. Elle sera suivie d'un apéritif servi au Presbytère.



### Permanence Impôts

Un agent de la Direction Départementale des Finances Publiques assurera une permanence **le mercredi 17 mai 2023 de 9h00 à 12h15 à Baixas**. Si vous souhaitez être accompagnés pour déclarer vos revenus, vous êtes invités à prendre rendez-vous au 04 68 64 78 60 ou par mail à l'adresse [franceservices@baixas.fr](mailto:franceservices@baixas.fr).



### Cinéclub de la Médiathèque Municipale

**Mercredi 17 mai à 20h**

Salle de la Fontane

*Madres Paralelas* de Pedro Almodovar

### ACCUEIL D'ÉTUDIANTS SUR LA COMMUNE

Des étudiantes et étudiants du master « Boire, Manger Vivre » de Sciences Po Lille séjourneront à Calce du 12 au 17 juin.

L'un des objectifs de cette semaine est de travailler à la vigne avec des vigneronnes et vignerons et de réfléchir ensemble à quelques problématiques comme le rôle du réchauffement climatique sur les cépages du Roussillon.

Plus largement, leurs enseignements portent sur les questions associées à l'alimentation. Les étudiantes et les étudiants apprennent la pâtisserie, la boulangerie et la cuisine dans des lycées hôteliers. Toute la promotion a passé des certifications en œnologie et spiritueux.

Ils cherchent encore quelques chambres à louer dans le village. Les étudiants y passeront uniquement leurs nuits. Si vous souhaitez les aider, vous pouvez contacter leur responsable par mail [benoit.lengaigne@sciencespo-lille.eu](mailto:benoit.lengaigne@sciencespo-lille.eu)





## PRÉVENTION INCENDIE DÉBROUSSAILLEMENT

Les travaux de débroussaillage sont en cours aux abords du village tant chez certains d'entre vous que sur les parcelles communales. Merci à toutes celles et ceux qui participent ainsi grandement à la protection contre les incendies et donc à la sécurité de tous.

Le conseil municipal prévoit de réaliser une zone de protection tout autour du village en conformité avec le code forestier. Pour ce projet à plus long terme, les élus ont décidé de faire appel à un bureau d'étude. En concertation avec l'équipe municipale, il sera chargé tant des analyses préalables que d'émettre des recommandations et de proposer des solutions concrètes à la réalisation. Cette bande de terrain devrait comprendre des zones enherbées à disposition du troupeau et des espaces arborés ; plantés d'essences pare-feu comme des oliviers, des caroubiers ou des chênes verts dont nous connaissons tous les vertus protectrices.

Avec un entretien régulier, ces espaces naturels contribueront grandement à la protection du village en complément des réserves incendies et des coupe-feux déjà présents. Ils pourront offrir un lieu de promenade.



## SÉCHERESSE

Le 10 mai 2023, Rodrigue Furcy, préfet des Pyrénées-Orientales prendra un arrêté annonçant les prochaines restrictions d'usage de l'eau. Un bulletin spécial sera alors publié.

### Interdiction de brûlages des végétaux

Dans le contexte de sécheresse exceptionnelle, il a décidé de l'anticipation de l'interdiction de brûlage de végétaux à l'air libre. Cette interdiction, qui intervient habituellement au 1er juin, est avancée cette année et applicable depuis le 19 avril.